

Positionnement préalable à l'inscription réalisé le ___ / ___ / _____ Signature de l'agent :

Positionnement effectué par : Entretien physique E-mail Téléphone

N° de Déclaration d'activité : 4267P000267 Siren CMA : 186 702 239

A compléter en lettres capitale et à signer cette page et la suivante

FORMATION : MAÎTRE D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE ARTISANALE TPE / PME (MAEA)

Veillez cocher le jour et le site de formation souhaités

Lundi Vendredi Schiltigheim Colmar Mulhouse

STAGIAIRE (le maître d'apprentissage)

N° de sécurité sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de naissance : Prénom :

Nom usuel : Sexe : F M Date de naissance : ___ / ___ / _____

Ville de naissance : Pays de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Tél fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Courriel :

Statut : chef d'entreprise salarié chef d'entreprise non salarié conjoint collaborateur
 conjoint associé salarié autre (préciser) :

Métier :

Personne à contacter en cas d'urgence N° Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Êtes-vous en situation de handicap ? Oui - Non

Pensez-vous avoir besoin d'un aménagement sur le temps de formation ? (*) Oui - Non

Pensez-vous avoir besoin d'un aménagement en cas d'examen ? (*) Oui - Non

(*) Si vous êtes concerné(e) par une de ces situations, notre référente handicap prendra contact avec vous.

ENTREPRISE

N° Siret : Code APE/NAF :

Statut de l'entreprise : SAS - SARL - Entreprise individuel - EURL - SASU - Autre :

Raison sociale :

Nom et prénom du dirigeant :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Tél fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Courriel :

RÈGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION PRIS EN CHARGE PAR

L'entreprise FAFCEA OPCO :

Le stagiaire Compte Personnel de Formation (CPF)

Modalités de paiement : À réception de facture Subrogation de paiement

Mode de paiement : Chèque bancaire (libellé : CMA) Carte bancaire Virement

En cas de prise en charge directe par un organisme (FAFCEA, OPCO), joindre impérativement l'accord de prise en charge :

Nom de l'organisme :

Adresse de l'organisme :

➔ Cette inscription doit parvenir à la Chambre de Métiers d'Alsace au plus tard 1 mois avant la date de démarrage de la formation. Selon votre situation, signez la page qui suit relative aux démarches de prise en charge de formation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et m'engage à régler les frais de formation en l'absence de prise en charge.

Fait à, le ___ / ___ / _____

Signature et cachet de l'entreprise :
(Nom et qualité du signataire)

Signature du stagiaire :

Vos données sont collectées et traitées conformément à notre politique de protection des données personnelles dont vous pouvez prendre connaissance sur notre site Internet. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous disposez de droits que vous pouvez exercer à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection de Données (DPO) par courriel : dpo.cma-alsace@dposystem.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL sur son site : www.cnil.fr

Il existe différentes possibilités de financement de la formation selon la situation du stagiaire inscrit à la formation.

Le stagiaire est chef d'entreprise non salarié (TNS) ou conjoint associé ou conjoint collaborateur et l'entreprise est inscrite au registre de la Chambre de Métiers d'Alsace :

Le coût de la formation peut être pris en charge, sous conditions, **par le FAFCEA** (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'entreprise Artisanale), la demande est faite par le service formation de la Chambre de Métiers d'Alsace sous réserve de transmission par l'entreprise du document intitulé : « attestation de versement contribution au FAF » (correspond à l'attestation de contribution à la formation professionnelle) *

Le FAFCEA finance les heures de présence du stagiaire à la formation. Aussi, pour obtenir une prise en charge totale de la formation par le FAFCEA, il est nécessaire que le stagiaire soit présent durant toute la durée de la formation pour laquelle a été faite la demande de prise en charge.

La Chambre de Métiers adresse à l'entreprise la facture correspondant aux heures d'absences non prises en charge par le FAFCEA.

Signature du chef d'entreprise :

*Cachet de l'entreprise et mention « lu et approuvé »
(Nom et qualité du signataire)*

Signature du stagiaire :

(Nom/prénom du signataire et mention « Lu et approuvé »)

() Document téléchargeable gratuitement sur le site de l'URSSAF.*

Le stagiaire est salarié ou est chef d'entreprise salarié ou chef d'entreprise non artisanale :

Il faut contacter l'OPCO pour vérifier si une prise en charge du coût de la formation est possible.

Le coût de la formation peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel cotise l'employeur, sous conditions et conformément à ses modalités de prise en charge.

L'employeur assure les démarches administratives de la demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO concerné.

Les OPCO financent les heures de présence du stagiaire à la formation. Aussi, pour obtenir une prise en charge totale de la formation par l'OPCO, il est nécessaire que le stagiaire soit présent durant toute la durée de la formation pour laquelle a été faite la demande de prise en charge.

La Chambre de Métiers adresse à l'entreprise la facture correspondant :

- aux heures de présence (en cas de subrogation de paiement à l'OPCO, la facture est envoyée à l'OPCO).
- aux heures d'absences non prises en charge par l'OPCO.

Signature du chef d'entreprise :

*Cachet de l'entreprise et mention « lu et approuvé »
« lu et approuvé »*

Signature du stagiaire :

(Nom/prénom du signataire et mention

Si la formation ne peut pas être prise en charge par l'OPCO ou le FAFCEA :

*Il est possible d'utiliser le financement par le **Compte Personnel de Formation (CPF)**. Pour cela **Le stagiaire** doit effectuer son identité numérique auprès de la poste. Sans l'identité numérique il ne sera pas possible d'utiliser votre compte CPF pour financer votre formation. (Attention délai de 11 jours ouvrés avant le début de la formation pour s'inscrire via le CPF).*

Inscription au stage MAEA 2/2